



AJACCIO
CITÀ D'AJACCIU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, ATTRACTIVITÉ
DIRIZZIONI GINERALI AGHJUNTA AMBIENTI, QUATRU DI VITA, ATTRATTIVITÀ
DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DOMAINE PUBLIC
DIRIZZIONI DI U CUMERCIU, DI L'ARTISGIANATU È DI U DUMINIU PUBLICU

AVIS DE VACANCE D'EMPLACEMENT(S) FIXE(S) PAR TITULARISATION

VU l'article 20.5 de l'arrêté municipal n°2022-6326 portant règlementation générale des halles et marchés de la Ville d'Ajaccio,

Sont déclarés vacants les emplacements suivants :

HALLE OU MERCHE :	Halle aux poissons
Nombre d'emplacements :	1 banc (dimension 1m90 linéaire)
Banc halle aux poissons :	N° 8
Pour la vente de :	Tous produits issus de la pêche locale et aquaculture

Il est rappelé que l'attribution des emplacements est ouverte, conformément aux dispositions de l'arrêté municipal :

Les personnes intéressées disposent de quinze jours à compter de la publication du présent avis pour présenter une demande écrite auprès du Maire.

Les modalités d'attribution des emplacements sont fixées par les dispositions de l'article 20.8.

PUBLIE-LE 24 JAN. 2023

Fin de la publication : date ci-dessus plus 7 jours calendaires.

Pour le Maire,

Diffusion :

- Affichage dans les locaux du service des halles et marchés ;
- Site internet de la Ville d'Ajaccio – Rubrique Commerce et Artisanat.

P/ Le Maire
Le Maire Adjoint
AM 2022 - 5002
Alexandre FARINA